

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 décembre 2021 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Mme Sandy Pinna, secrétaire-recherchiste

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1035-1065, côte du Beaver Hall (40.14)

- 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier Lot 3B (40.17)
- 1150, boulevard René-Lévesque Est - Auguste & Louis phase 2 (40.16)

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier phase 3B (40.18)
- 1296, rue Parthenais (lot 6 427 577) - Esplanade Cartier (bâtiment social) (40.15)

CA21 240454

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2021 en ajoutant le dossier suivant :

- 20.32 Accorder un contrat d'une somme maximale de 195 128,67 \$, taxes incluses, à Synerglace Canada inc. pour l'installation, la location et le maintien de la patinoire réfrigérée du square Cabot, du 15 janvier 2022 au 8 mars 2022, avec une option de prolongation de 2 semaines, aux mêmes conditions et autoriser une dépense maximale de 195 128,67 \$ (appel d'offres public 21-19013 - 1 soumissionnaire conforme)

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

6 (5 entendues) questions interactives et 7 (5 entendues) questions lues

Monsieur Jeremy Bokassa
- bruit travaux et déneigement

Madame Laurence Nadeau
- promoteurs immobilier dans Shaughnessy Village

Monsieur Robert Hajaly
- logement social dans Peter-McGill

Madame Chantal Rivest
- accord de dérogation sans études faites en amont

Monsieur Andrew Frank
- absence de publication d'avis publics en anglais

Monsieur Frédéric Agrapart (question non entendue)
- processus de demande de participation référendaire

CA21 240455

Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry
appuyé par Serge Sasseville

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701010

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Camille Distefano
- Bruit camions RCI

Madame Isabelle Rodino
- désert alimentaire dans Sainte-Marie

Madame Maryse Chapdelaine (table de quartier Peter-McGill)
- logement social au Children

Monsieur Tyler Andrews
- SPVM et VUS

Monsieur Graham Singh

- OCPM 1920-1922, 1926 et 1924-1940 sur Sainte-Catherine (question non entendue)

Madame Sharman Yanell-Massey

- publication de demande de participation référendaire publié dans Le Devoir (question non entendue)

M. Danny Séguin-Permis

- calèche

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA21 240456

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240457

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1212678003

CA21 240458

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement relatifs à la résolution CA21 240225 et au règlement CA-24-282.128

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement relatifs à la résolution CA21 240225 et au règlement CA-24-282.128.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1217135010

CA21 240459

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1212678002

CA21 240460

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1212678005

CA21 240461

Approuver le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2022 - 2024 et approuver les grilles d'évaluation des demandes de soutien financier économique

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver le programme de soutien financier au développement économique et commercial 20222024;

D'approuver les grilles d'évaluation des demandes de soutien financier économique;

D'autoriser le recours à ces grilles d'évaluation pour toute demande de soutien financier dans l'un des trois volets du programme.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1219118016

CA21 240462

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 15.01 à 15.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240463

Déclaration des membres du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, élu-es le 7 novembre 2021 ou désigné-es, à l'effet qu'ils ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

Que les membres du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, élu-es le 7 novembre 2021 ou désigné-es, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1217135009

CA21 240464

Appuyer le projet du Collège de Montréal pour la construction d'un nouveau gymnase double avec rangements et vestiaires afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur » et s'engager à conclure une entente de service avec le Collège pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'appuyer le projet du Collège de Montréal pour la construction d'un nouveau gymnase double avec rangements et vestiaires afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur »;

De s'engager à conclure une entente de service avec le Collège de Montréal pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie et ce, sans coût pour l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

15.02 1217709009

CA21 240465

Appuyer le projet du Collège LaSalle pour la modernisation et l'agrandissement des gymnases afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur » et s'engager à conclure une entente de service avec le Collège pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'appuyer le projet du Collège LaSalle pour la modernisation et l'agrandissement des gymnases afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur »;

De s'engager à conclure une entente de service avec le Collège LaSalle pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie et ce, sans coût pour l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

15.03 1217709010

CA21 240466

Appuyer le projet de l'Université McGill pour le maintien d'actifs à l'aréna McConnell afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur » et s'engager à conclure une entente de service avec l'université pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'appuyer le projet de l'Université McGill pour le maintien d'actifs à l'aréna McConnell afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur »;

De s'engager à conclure une entente de service avec l'Université McGill pour l'utilisation des installations sportives et récréatives rénovées dans le cadre du projet afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie et ce, sans coût pour l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

15.04 1217709011

CA21 240467

Appuyer le projet de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur » et s'engager à conclure une entente de service avec le Collège pour l'utilisation des installations sportives et récréatives afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'appuyer le projet de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a pour la réfection du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur »;

De s'engager à conclure une entente de service avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour l'utilisation des installations sportives et récréatives rénovées dans le cadre du projet de réfection du Centre sportif afin que ces dernières soient accessibles aux résidents de Ville-Marie et ce, sans coût pour l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

15.05 1217709012

CA21 240468

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240469

Approuver la convention modifiée avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire Emily-De Witt

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240526 adoptée à sa séance du 8 novembre 2016, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Corporation de développement Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire située sur le lot 1 425 280;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240326 adoptée à sa séance du 12 juin 2018, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Corporation de développement Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation du toit vert aménagé sur le toit du chalet du parc Walter-Stewart

Attendu qu'afin de mettre en place de nouveaux services et initiatives et d'augmenter la sécurité alimentaire et améliorer l'accès à une saine alimentation dans le Centre-Sud, le collectif Notre Quartier nourricier a ainsi été formé pour développer et coordonner des projets en alimentation et des espaces collectifs pour faciliter l'accès à une offre alimentaire saine et abordable pour tous et toutes, dont les activités autour de la serre :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention modifiée avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire Emily-De Witt.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1165179009

CA21 240470

Approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240468 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, autorisé une affectation de surplus, approuvé la convention avec le Centre culturel et

communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019, et accordé une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240546 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, modifié la résolution CA17 240468 et approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu que les travaux prévus à la convention ne pourront être réalisés, tel que prévu, au 31 décembre 2021 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1194105006

CA21 240471

Modifier la résolution CA20 240286 afin de réduire de 16 000 \$ la contribution totalisant 249 350 \$ octroyée à la SDC du Village pour services non rendus dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019-2020 », minorant ainsi la contribution totale à 233 350 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240286 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, approuvé les conventions se terminant le 31 décembre 2020 avec les quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de quinze projets de relance économique;

Attendu que le montant octroyé à la SDC du Village s'élevait à 249 350 \$;

Attendu que la convention prévoit que les sommes n'ayant pas servi à la réalisation du projet sont exigées et que toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De modifier la résolution CA20 240286 afin de réduire le montant de la contribution initiale de 16 000 \$, minorant la contribution totale à 233 350 \$, dans le cadre du projet « Embellissement des vitrines de locaux vacants par la mise en œuvre du programme Vitrine sur l'Art »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1200318008

CA21 240472

Modifier la résolution CA21 240226 afin de réduire de 3 235 \$ la contribution totalisant 35 000 \$ octroyée à l'Association des commerçants et restaurateurs de la rue Peel pour services non rendus dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019-2020 », minorant ainsi la contribution totale à 31 765 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240226 adoptée à sa séance du 8 juin 2021, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec quatre sociétés de développement commerciales de l'arrondissement et deux organismes, dans le cadre du « Programme du soutien temporaire à la relance commerciale - COVID-19 » pour la réalisation de 11 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite prolonger la durée de la convention, jusqu'au 28 février 2022, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre du projet des « agents d'accueil » en tenant compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De modifier la résolution CA21 240226 afin de réduire le montant de la contribution initiale de 3 235 \$, minorant la contribution totale à 31 765 \$, dans le cadre du projet Peel Mtl Foodies;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1219118003

CA21 240473

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 187 830 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'Association sportive et communautaire Centre-Sud (ASCCS) pour la gestion de l'éco-quartier de Saint-Jacques et la mise en oeuvre du Plan d'action 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud (ASCCS) pour la gestion de l'éco-quartier de Saint-Jacques et la mise en œuvre du Plan d'action 2022;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 187 830 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1216091006

CA21 240474

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 246 349 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion de l'éco-quartier de Sainte-Marie et la mise en oeuvre du Plan d'action 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2022, avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion de l'éco-quartier de Sainte-Marie et la mise en œuvre du Plan d'action 2022;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 246 349 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1216091005

CA21 240475

Réduire de 21 838,18\$ la contribution totalisant 103 203 \$ octroyée à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour services non rendus dans le cadre de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), minorant ainsi la contribution totale à 81 364,82 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240268 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, approuvé la convention avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud afin de réaliser les projets prévus dans la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Attendu que la durée de cette convention a été exceptionnellement réduite à neuf mois pour des raisons administratives inhérentes à la Ville de Montréal, alors qu'en temps normal, elle est d'une durée de douze mois :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réduire de 21 838,18 \$ la contribution totalisant 103 203 \$ octroyée à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour services non rendus, dans le cadre de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), minorant ainsi la contribution totale à 81 364,82 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1205179005

CA21 240476

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 21 155,40 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion du Programme de subventions des produits d'hygiène écoresponsables de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2022, avec la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion du Programme de subventions des produits d'hygiène écoresponsables de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 21 155,40 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1216091007

CA21 240477

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec Oxy-Jeunes dans le cadre du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 15 606 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'organisme Oxy-Jeunes inc. dans le cadre du « Programme jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 15 606 \$, taxes incluses le cas échéant, pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1217709007

CA21 240478

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 34 645,32 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 34 645,32 \$ pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1217709005

CA21 240479

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240480

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » et « club sportif » et accorder une contribution totale de 161 027,91 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre des programmes « activités de sports et de loisirs » et « club sportif »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 161 027,91 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1214105006

CA21 240481

Approuver la convention avec Les YMCA du Québec, se terminant le 31 décembre 2022, dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 46 925 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec Les YMCA du Québec dans le cadre des programmes « Activités physiques et de loisirs » et « Jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 46 925 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1210173007

CA21 240482

Autoriser une dépense additionnelle de 25 927,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs sur les rues King, Wellington et Soeurs-Grises dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages CEKA inc. (CA21 240058), majorant ainsi le montant total du contrat de 845 482,82 \$ à 871 410,76 \$, taxes incluses

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240058 adoptée à sa séance du 9 mars 2021, autorisé une dépense maximale de 845 482,82 \$ pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs sur les rues King, Wellington et Soeurs-Grises dans l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'appel d'offres public VMP-20-017 - 6 soumissionnaires;

Attendu qu'il est nécessaire de prévoir des budgets de contingences et de frais incidents additionnels pour terminer ce projet en 2022 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une dépense additionnelle de 25 927,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs sur les rues King, Wellington et Sœurs-Grises dans l'arrondissement de VilleMarie, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages CEKA inc. (CA21 240058), majorant ainsi le montant total du contrat de 845 482,82 \$ à 871 410,76 \$, taxes incluses;

D'autoriser un montant additionnel au budget de provision pour contingences de 15 927,94 \$, taxes incluses;

D'autoriser un montant additionnel au budget de provision pour frais incidents de 10 000 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au présent sommaire addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1218965002

CA21 240483

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 186 417 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la gestion de l'éco-quartier de Peter-McGill et la mise en oeuvre du Plan d'action 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de services, se terminant le 31 décembre 2022, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la gestion de l'éco-quartier de Peter-McGill et la mise en œuvre du Plan d'action 2022;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services de 186 417 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1216091004

CA21 240484

Approuver la convention avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour les années 2021 à 2024, en cas de sinistre sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, accorder à même le budget de fonctionnement une contribution de 7 133,60 \$ pour l'année 2021-2022 et s'engager à verser une contribution de 7 133,60 \$ ajustée au besoin selon la population recensée pour chacune des années 2022-2023 et 2023-2024

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De conclure avec la Société canadienne de la Croix-Rouge une entente établissant les paramètres de collaboration entre elle et l'arrondissement en cas de sinistre pour une durée de trois (3) ans (2021-2024);

De verser une contribution de 7 133,60 \$ à même le budget de fonctionnement pour défrayer les coûts de l'entente pour l'année 2021-2022, dans le cadre de la collecte de fonds annuelle de la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec);

De s'engager à verser une contribution de 7 133,60 \$, ajustée au besoin, selon la population recensée pour chacune des années 2022-2023 et 2023-2024;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1214951004

CA21 240485

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs », « jeunesse » et « club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « accueil, surveillance et entretien » et « gestion et opération de la piscine » et accorder une contribution totale de 843 158,89 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs », « jeunesse » et « club sportif » ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « accueil, surveillance et entretien » et « gestion et opération de la piscine »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 843 158,89 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1214105004

CA21 240486

Approuver les conventions, se terminant le 15 mars 2022, avec deux sociétés de développement commercial (SDC) pour la réalisation de deux projets pilotes de terrasses hivernales dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 25 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver les conventions, se terminant le 15 mars 2022, avec deux sociétés de développement commercial pour la réalisation de deux projets pilotes de terrasses hivernales dans le cadre du programme temporaire à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 500 \$ à la société de développement commercial du Quartier latin;
- 13 000 \$ à la société de développement commercial Montréal Centre-Ville;

D'imputer cette dépense totale de 25 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1219118015

CA21 240487

Modifier la résolution CA21 240171 et approuver la convention modifiée avec MURAL afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 1 durant l'année 2022, selon les mêmes conditions que prévues en 2021

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240171, adoptée à sa séance du 11 mai 2021, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes pour la réalisation de 5 murales pour la saison 2021 et accorder une contribution totale de 117 693 \$;

Attendu que l'organisme MURAL doit reporter un projet en 2022 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver le report de la réalisation de la murale sur le 1808 Sherbrooke Ouest, « Un pied dans le passé et l'autre dans l'avenir » de l'organisme MURAL de 2021 à 2022;

De conserver le montant de la contribution prévue au budget 2021 et de modifier la résolution CA21 240171 pour le report du budget et la réalisation en 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1219051001

CA21 240488

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » ainsi que « jeunesse » et accorder une contribution totale de 126 599,75 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'Association les Chemins du Soleil dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » et « jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 126 599,75 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1214105003

CA21 240489

Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour un montant de 69 886 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de services avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 69 886 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1217709008

CA21 240490

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240491

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. dans le cadre du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 18 207 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. dans le cadre du « Programme jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 18 207 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1214105002

CA21 240492

Approuver le renouvellement automatique de la convention avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal pour la location de ses plateaux sportifs pour une durée de trois ans aux mêmes termes et conditions et autoriser une dépense maximale de 605 353,72 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240242 adoptée à sa séance du 8 mai 2018, approuvé la convention, se terminant le 30 juin 2021, avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal pour la location de ses plateaux sportifs;

Attendu que l'article 3.2 de la convention stipule notamment un renouvellement automatique de la convention;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie et le Cégep du Vieux-Montréal confirment leur désir de renouveler la convention de location de plateaux sportifs pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser, dans le cadre du renouvellement automatique de la convention avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal pour la location de ses plateaux sportifs, pour

une période de trois ans, une dépense maximale de 605 353,72 \$ (soit 99 598,82 \$, taxes incluses, pour 2021, 203 078,04 \$, taxes incluses, pour 2022, 201 784,57 \$, taxes incluses, pour 2023 et 100 892,29 \$, taxes incluses, pour 2024);

D'imputer cette dépense totale de 605 353,72 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1184951002

CA21 240493

Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de gré à gré à AEFIKA (9291-8713 Québec inc), au montant de 119 516,51 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et de développement d'un programme informatique pour la Division de l'inspection et de l'entretien, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une dépense maximale de 119 516,51 \$, taxes incluses, pour les services d'utilisation et de développement d'un programme informatique pour la Division de l'inspection et de l'entretien des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'approuver la convention et d'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels de 119 516,51 \$, taxes incluses, à AEFIKA (9291-8713 Québec inc.);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1219051002

CA21 240494

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec le Centre récréatif Poupart inc. dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 82 620 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec le Centre récréatif Poupart inc., dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 82 620 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1214105005

CA21 240495

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 15 mai 2022, huit places de stationnement situées sur la rue D'Iberville entre les rues de Rouen et Ontario, connues et désignées comme étant une partie du lot 1 425 146 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le bail

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 15 mai 2022, huit places de stationnement situées sur la rue D'Iberville entre les rues de Rouen et Ontario, connues et désignées comme étant une partie du lot 1 425 146 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1217763007

CA21 240496

Approuver la convention modifiée avec l'organisme Direction Chrétienne (Centre Innovation jeunes) dans le cadre du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables afin de modifier la durée jusqu'au 31 décembre 2022 et maintenir la contribution prévue de 17 989 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240214 adoptée à sa séance du 8 juin

2021, approuvé trois conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

Attendu qu'une contribution de 17 989 \$ a été accordée à l'organisme Direction Chrétienne (Centre Innovation jeunes);

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite prolonger la durée de la convention, jusqu'au 31 décembre 2022, avec l'organisme Direction Chrétienne inc. (Centre Innovation Jeunes) :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention modifiée avec Direction Chrétienne (Centre Innovation jeunes) dans le cadre du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables afin de modifier la durée jusqu'au 31 décembre 2022;

De maintenir la contribution prévue de 17 989 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1217709001

CA21 240497

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec Go jeunesse dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 124 979 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec l'organisme Go jeunesse dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 124 979 \$ pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 1217709006

CA21 240498

Approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation des projets prévus au plan d'action Circuit jardins 2022-2024 et accorder une contribution de 155 000 \$ pour 2022, de 159 650 \$ pour 2023 et de 164 439 \$ pour 2024 pour une contribution totale de 479 089 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Sentier Urbain, pour la réalisation des projets prévus au plan d'action Circuit jardins 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 479 089 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28 1219311002

CA21 240499

Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à Sentier Urbain d'un montant maximal de 215 282 \$, pour la réalisation des projets prévus au plan d'action déposé pour Potager du voyageur 2022-2024 et autoriser une dépense totale de 215 282 \$, soit 69 650 \$ pour 2022, de 71 740 \$ pour 2023 et 73 892 \$ pour 2024

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder un contrat de gré à gré, se terminant le 31 décembre 2024, à Sentier Urbain pour un montant maximal de 215 282 \$, pour la réalisation des projets prévus au plan d'action Potager du voyageur 2022-2024;

D'approuver la convention de services à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.29 1219311003

CA21 240500

Autoriser une affectation de surplus de 1 139 114,38 \$, accorder un contrat de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, à Rocher Menuiserie inc. pour l'acquisition de 1000 paniers de rues pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 1 247 478,75 \$, taxes incluses (appel d'offre 21-18894 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation des surplus d'un montant de 1 139 114,38 \$;

D'autoriser une dépense maximale de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, à Rocher Menuiserie inc. pour l'acquisition de 1 000 paniers de rues pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 21-18894);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Rocher Menuiserie inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 1 247 478,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

De procéder à une évaluation du rendement de Rocher Menuiserie inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.30 1218966004

CA21 240501

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.31 et 20.32.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240502

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 14 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;
- 3 000 \$ au Carrefour St-Eusèbe;
- 2 500 \$ à l'organisme Au Coup de pouce Centre-Sud inc.;
- 1 000 \$ à Fonderie Darling;
- 3 000 \$ à Chez Émilie maison d'entraide populaire;

D'imputer cette dépense totale de 14 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.31 1210175008

CA21 240503

Accorder un contrat d'une somme maximale de 195 128,67 \$, taxes incluses, à Synergglace Canada inc. pour l'installation, la location et le maintien de la patinoire réfrigérée du square Cabot du 15 janvier 2022 au 8 mars 2022, avec une option de prolongation de 2 semaines, aux mêmes conditions, et autoriser une dépense maximale de 195 128,67 \$ (appel d'offres public 21-19013 – 1 soumissionnaire conforme)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une dépense maximale de 195 128,67 \$, taxes incluses, pour l'installation, la location et le maintien de la patinoire réfrigérée du square Cabot autour du 15 janvier 2022 au 8 mars 2022, avec une option de prolongation de deux semaines, aux mêmes conditions (appel d'offres public 21 19013-1 soumissionnaire conforme);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Synergglace Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum total de 195 128,67 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Des commentaires sont formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.32 1210173006

CA21 240504

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240505

Autoriser un ajustement de (700 000 \$) aux surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la gratuité du stationnement au centre-ville, du 3 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus afin de soutenir ainsi sa relance économique

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser un ajustement de (700 000 \$) aux surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la gratuité du stationnement au centre-ville, du 3 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement, et soutenir ainsi sa relance économique.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1219177003

CA21 240506

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1212678004

CA21 240507

Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge l'octroi de contrats des démarches de conception et les travaux de construction, l'acquisition d'équipement divers et toute autre activité requise pour la mise en service et pour l'aménagement du centre Sanaaq

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accepter l'offre de service du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

D'autoriser le conseil municipal à prendre en charge l'octroi de contrats de conception et de construction pour l'aménagement intérieur du centre Sanaaq.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218270009

CA21 240508

Autoriser un virement de 1 200 000 \$ des surplus libres vers la réserve dédiée à la « santé et sécurité au travail » et affecter la réserve dédiée à la « santé et sécurité au travail » à raison de 600 000 \$ par année pour les années 2022 et 2023, pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser un virement de 1 200 000 \$ des surplus libres vers la réserve dédiée à la « santé et sécurité au travail »;

D'affecter la réserve dédiée à la « santé et sécurité au travail » à raison de 600 000 \$ par année pour les années 2022 et 2023, pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1212818002

CA21 240509

Autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 837 300 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 837 300 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1218327006

CA21 240510

Autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$ pour l'année 2022, afin de soutenir les projets soumis dans le cadre du volet 2 axe 4 et volet 3, du Programme de soutien au développement économique et commercial 2022-2024

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir les projets soumis dans le cadre du volet 2 axe 4 et volet 3, du Programme de soutien au développement économique et commercial 2022-2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1219118017

CA21 240511

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240512

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés aux 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest, et la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 étages (45 m) avec rez-de-chaussée commercial sur le site sis aux 1920 à 1946, rue Sainte-Catherine Ouest - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'accorder, pour le site sis aux 1920 à 1946, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 9, 43, 49 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la hauteur maximale, la densité maximale, au taux d'implantation maximal et au nombre minimal d'unité de chargement;
 - b) de démolir les bâtiments situés sur les lots 1 064 641, 1 064 642, 1 064 643 (1920 à 1940, rue Sainte-Catherine Ouest), de démolir le bâtiment situé sur le lot 1 064 638 et de conserver le bâtiment d'origine (maison Young);
 - c) d'ériger et d'occuper un édifice sur l'ensemble du site intégrant la maison Young, conformément aux plans numérotés 1 à 17, réalisés par ACDF architecture et NEUF architectes, et aux plans numérotés 18 à 22 réalisés par Version Paysage, ACDF architecture et NEUF architectes, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 8 novembre 2021.

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la hauteur, les retraits des volumes en surhauteur, la volumétrie et la composition architecturale de l'enveloppe de la nouvelle construction doivent être substantiellement conformes aux plans numérotés 1 à 17;
 - b) un espace végétalisé sur un toit doit avoir une épaisseur minimale de substrat de croissance de 150 mm;
 - c) le volume d'origine de la maison Young doit être conservé et la restauration de sa façade doit comprendre la restauration de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres selon la forme et l'apparence d'origine;
 - d) la composition architecturale de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés à l'article 1);
 - e) le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé dans le bâtiment est de 90 unités;
 - f) la marge arrière doit avoir un minimum de 1,8 mètres au niveau du rez-de-chaussée et du niveau situé immédiatement au-dessus;
 - g) un équipement mécanique de chauffage ou de conditionnement de l'air lié à un usage commercial exercé au rez-de-chaussée ne doit pas être installé sur la façade arrière du bâtiment;
 - h) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée des documents suivants:
 - i) une lettre de garantie monétaire d'un montant de 2 212 080 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - ii) une lettre de garantie monétaire supplémentaire d'un montant de 1 474 720 \$ visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine; celle-ci doit demeurer en

vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration de la façade de la maison Young soient exécutés; advenant que les travaux de restauration et de conservation ne soient pas réalisés à la fin des travaux de construction ou que ceux-ci ne soient pas conformes aux plans soumis pour révision, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

- iii) un devis technique décrivant les mesures de protection de la maison Young prises au moment de la démolition jusqu'à la fin de la période de travaux;
 - i) préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation, les travaux de construction ou de transformation des bâtiments doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - j) en plus des documents exigés par la réglementation, la demande de permis de construction ou de transformation doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales de la maison Young, sise au 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest;
 - k) en plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) la proportion d'aires végétalisées sur les toits-terrasses doit tendre à être conforme aux plans numérotés 18 à 22;
 - ii) le choix des végétaux pour les toits végétalisés doit tenir compte de l'exposition au soleil et au vent;
- le traitement des dalles de balcons doit présenter une vue intéressante depuis l'échelle du piéton sur la rue Sainte-Catherine;
- le traitement architectural des façades latérales des volumes en surhauteur doit éviter l'effet de mur aveugle;
- le traitement architectural du basilaire doit s'inscrire en continuité de la maison Young;
- les façades situées à l'alignement de la ruelle doivent privilégier des matériaux clairs;
- le nombre de portes au rez-de-chaussée sur la façade arrière doit être minimisé;
- 3) D'exiger du propriétaire du terrain la mise en place d'un comité de bon voisinage avec les riverains durant toute la durée des travaux.
 - 4) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Serge Sasseville

40.01
pp 443
1217400003

CA21 240513

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240440;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240440;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-343 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-343
1219118010

CA21 240514

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240441;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240441;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-344 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-344
1219118009

CA21 240515

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240443;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240443;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-345 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-345
1219118012

CA21 240516

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240444;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240444;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-346 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-346
1219118011

CA21 240517

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2022 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2022, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240445;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2022 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240445;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-347 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2022 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-347
1217135008

CA21 240518

Adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2022, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) imposant, à compter du 1^{er} janvier 2022, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240442;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021 par sa résolution CA21 240442;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-342 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » imposant, à compter du 1^{er} janvier 2022, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
CA-24-342
1217135005

CA21 240519

Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 16 décembre 2021 au 1^{er} avril 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 664 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 262 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 617 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 174 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 194 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1218214019

CA21 240520

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 8^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 8^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 323 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 665 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 263 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 618 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 175 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Des commentaires sont formulés.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Valérie Plante
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De présenter un amendement tel que suit :

De modifier l'annexe 1 jointe au dossier décisionnel et intitulée « Programmmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 8^e partie A) » afin d'ajouter :

- la patinoire du square Cabot dans les lieux identifiés pour l'évènement « Ambiances musicales sur patinoires extérieures » ; et
- l'évènement « Patinoire réfrigérée », organisé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et qui se déroulera du 14 décembre au 29 mars 2022 au square Cabot. Les ordonnances applicables pour cet évènement sont celles relatives à l'occupation du domaine public (O-0.1), à la vente d'aliments et boisson non alcoolique (P-1), ainsi qu'au bruit (B3).

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1215907011

CA21 240521

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance autorisant le virage à gauche à l'intersection des rues Peel et Notre-Dame Ouest, approche est

Il est proposé par Robert Beaudry
appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 319 autorisant le virage à gauche à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Peel, approche est vers le sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1215275009

CA21 240522

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240523

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de créer la nouvelle vignette institutionnelle # 1004 ainsi que désigner les secteurs SRRR correspondants

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 320 afin de créer la nouvelle vignette institutionnelle # 1004 ainsi que désigner les secteurs SRRR correspondants.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1215353001

CA21 240524

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance autorisant l'implantation d'un feu de circulation et indiquant les manoeuvres permises et interdites à l'intersection de la rue Alexandre-DeSève et du boulevard René-Lévesque Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 321 autorisant l'implantation d'un feu de circulation et indiquant les manœuvres permises et interdites à l'intersection de la rue Alexandre-DeSève et du boulevard René-Lévesque Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1215275008

CA21 240525

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et le stationnement situé du côté ouest de la rue Victoria au nord de l'avenue du Président-Kennedy de façon permanente et édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens de la rue Victoria, entre l'avenue du Président-Kennedy et le stationnement situé du côté ouest de la rue Victoria, au nord de l'avenue du Président-Kennedy, pour y implanter un double sens

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 322 modifiant le sens de la rue Victoria entre l'avenue du Président-Kennedy et le stationnement situé du côté ouest de la rue Victoria, au nord de l'avenue du Président-Kennedy pour y implanter un double sens;

De désigner comme étant une place publique en permanence, la portion de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et le stationnement situé du côté ouest de la rue Victoria, au nord de l'avenue du Président-Kennedy.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1215275007

CA21 240526

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une dépendance dérogatoire aux marges latérales pour le bâtiment situé aux 1035-1065, côte du Beaver Hall

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, pour le bâtiment situé aux 1035-1065, côte du Beaver Hall, une dérogation mineure D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une dépendance dérogatoire aux marges latérales variant entre 2,09 m et 3,44 m par rapport aux limites de propriété, pour le bâtiment situé aux 1035-1065, côte du Beaver Hall, et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1214869008

CA21 240527

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement, un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 577) - Esplanade Cartier (bâtiment social)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement, un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 577) - Esplanade Cartier (bâtiment social).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1217303008

CA21 240528

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment qui déroge à la hauteur maximale prescrite, pour une partie du bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est - Auguste & Louis phase 2

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment qui déroge à la hauteur maximale prescrite, pour un bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est à l'emplacement indiqué au plan « Auguste & Louis - Phase 2 Implantation Lot 1 - Dérogation mineure » réalisé par Provencher_Roy et estampillé par l'arrondissement de VilleMarie le 28 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1217303009

CA21 240529

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment comprenant des saillies projetant à une distance supérieure au maximum prescrit, pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier Lot 3B

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment comprenant des saillies projetant à une distance supérieure au maximum prescrit, pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier Lot 3B.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1217303007

CA21 240530

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier phase 3B

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment situé au 1296, rue Parthenais (lot 6 427 576) - Esplanade Cartier phase 3, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1217303006

CA21 240531

Adopter une résolution autorisant la construction d'un complexe immobilier mixte sur un emplacement situé au nord de la rue de La Fontaine entre les rues Frontenac et du Havre (lots 1 424 948 et 1 424 952 du cadastre du Québec), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) (Projet de Havre-Frontenac). 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 23 novembre 2021 et l'a soumis à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que quatre commentaires ont été reçus pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours soit du 24 novembre 2021 au 8 décembre 2021, inclusivement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté situé sur les lots 1 424 948 et 1 424 952 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9, 43, 207 et 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur maximale en mètres et en étages d'un bâtiment, à la densité maximale, aux usages autorisés et à l'empiètement des balcons dans la marge;
 - b) de construire un bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 septembre 2021.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction :
 - i) le bâtiment projeté peut atteindre une hauteur égale ou inférieure à 12 étages et 35 m hors tout (incluant les équipements mécaniques);
 - ii) la densité maximale du bâtiment à construire devra être égale ou inférieure à 6;

- iii) la pratique de l'usage « agriculture végétale extérieure » peut être permise sur les toitures du bâtiment projeté ainsi que sur l'ensemble de la propriété.
 - b) aménager un toit végétalisé de type 2 (150 mm et plus de substrat) sur 60 % ou plus de la superficie du toit du volet commercial. La moitié de cette superficie devra intégrer une portion dont le substrat de plantation sera au minimum de 500 mm;
 - c) proscrire l'usage « café-terrasse » dans les cours intérieures;
 - d) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de construction, en plus des documents requis par la réglementation les documents suivants :
 - i) une version détaillée de plans précisant les interventions à exécuter sur le talus de la propriété adjacente au nord du site et le cas échéant une entente préliminaire relative aux travaux à effectuer;
 - ii) un acte établissant une servitude de stationnement en faveur du Centre de transport Frontenac. La Ville doit être partie à l'acte de servitude et cet acte ne peut être révisé, modifié ou annulé sans son intervention;
 - iii) un plan d'ensemble détaillé des enseignes projetées indiquant la localisation, la superficie et le type d'éclairage envisagés pour celles-ci sur l'ensemble de l'immeuble;
 - e) soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) assurer un agencement démontrant une plus grande verticalité pour tous les balcons orientés vers le sud;
 - ii) prévoir des soffites de qualité et traités comme une façade;
 - iii) prioriser, pour le revêtement de briques, une brique d'argile de format Québec;
 - iv) prévoir des matériaux de grande qualité pour les garde-corps et pour les bacs de plantation sur chacun des balcons;
 - v) assurer que la cour intérieure soit invitante et sécuritaire pour les usagers grâce à une meilleure relation de celle-ci avec le domaine public;
 - vi) favoriser un aménagement paysager assurant la croissance de végétaux dans la cour intérieure malgré son étroitesse et son ensoleillement restreint.
 - vii) favoriser une volumétrie des tours sur les rues Frontenac et du Havre qui s'inscrit dans la volumétrie traditionnelle du secteur à l'échelle du piéton, notamment en favorisant des retraits à partir du 3^e étage;
 - viii) proposer des mesures de mitigation assurant un niveau de luminosité optimal des appartements « hors programme » donnant sur la cour intérieure en face des espaces bureaux au rez-de-chaussée au niveau immédiatement supérieur à ce dernier.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour la délivrance d'un permis de construction relatif aux travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
pp 446
1218398006

CA21 240532

Adopter une résolution autorisant l'affichage et la transformation des édicules situés aux 625 et 655, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) (Promenades Cathédrale) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 23 novembre 2021 et l'a soumis à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que deux commentaires ont été reçus pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours soit du 24 novembre 2021 au 8 décembre 2021, inclusivement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé aux 625 et 655, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 10 (paragraphe 2°), 81, 504 (paragraphe 3°) et 540 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de transformer les édicules, conformément aux plans réalisés par la firme Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 1^{er} novembre 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la volumétrie, la hauteur, l'alignement sur rue et les dimensions des marges des édicules devront être substantiellement conformes aux pages 8, 9, 10 et 38 des plans mentionnés au point 2);
 - b) l'emplacement et les dimensions des enseignes devront être substantiellement conformes aux pages 20 et 20-B des plans mentionnés au point 2);
 - c) le mur-rideau des édicules devra être en verre ultra clair, afin de maximiser leur transparence;
 - d) les demandes de transformation et de certificat d'enseigne doivent être soumises à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) pour le toit, privilégier un revêtement en métal naturel non prépeint;
 - ii) les matériaux des enseignes et leurs composantes lumineuses devront être sobres et s'agencer au concept architectural des édicules;
 - iii) le système de drainage des toitures doit être dissimulé de façon à s'intégrer au design des édicules.

- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1216255008

CA21 240533

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2022

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2022 :

Date	Heure	*Lieu	Adresse
8 février 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
8 mars 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
12 avril 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
10 mai 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
7 juin 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
5 juillet 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
13 septembre 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
11 octobre 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée
8 novembre 2022	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez- de-chaussée

6 décembre 2022

18 h 30

Salle du conseil

800, boul. De
Maisonneuve Est, Rez-
de-chaussée

* Les lieux et adresses pourraient être sujets à changement compte-tenu de la pandémie ou les séances du conseil pourraient se dérouler en visioconférence

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1217135006

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 février 2022 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 59.

70.02

Valérie Plante
Mairesse

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA22 240003
lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2022.